

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY  
Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.  
TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme  
WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER  
Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent),  
Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU  
Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M.  
JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à Mme BOURGEOIS  
Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

### 13. Contrat de commercialisation de billetterie entre la commune de Boisseuil, la société SULF, la société Act Now Production et la société Peel Production.

Afin de faciliter l'achat des billets pour l'ensemble des spectacles organisés au Crouzy, il est proposé de mettre en place une billetterie directement accessible sur le site internet de la commune.

Cette billetterie, outre le fait d'être directement accessible sur une même plateforme quel que soit l'organisateur, permettra également de proposer aux visiteurs :

- de choisir leur place de manière virtuelle dans la salle de spectacle en fonction de l'agacement prévu pour chaque spectacle,
- de bénéficier de tarifs promotionnels ou de « pack » spécifiques (spectacle + boissons par exemple) que les prestataires pourraient décider de mettre en place.

Les prestataires conservent la maîtrise de leur politique de billetterie en termes de catégories de places, de tarifications, de date de mise en vente, de charte graphique des billets, de moyens de paiement...

La société SULF appliquera sa politique tarifaire unique conformément au contrat de commercialisation auprès des prestataires.

Si d'autres prestataires, qui organisent des spectacles au Crouzy, souhaitent utiliser cette billetterie, des signataires supplémentaires au contrat initial seront ajoutés par voie d'avenant.

Enfin, si la commune est à l'initiative de l'organisation d'un spectacle alors elle pourra également utiliser cette billetterie en ligne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat de commercialisation avec la société SULF et les sociétés Peel Production et Act Now Production,**
- **d'autoriser le Maire à signer les avenants ultérieurs avec d'autres prestataires potentiels,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

